

*Séance du 10 avril 2024**Délibération n°2024-48*

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 du mois d'avril à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 26 mars 2024.

Présent(s) : Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE,, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Christophe BAJARD à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Madame Anne RENAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7.5 Thème : Subventions

Objet : PACTE ALLIER avec le conseil départemental

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°2023-76 du conseil communautaire relative à la mise en place d'un accès sur le site des Forges, en date du 28 juin 2023 ;
- VU** la délibération n°2024-05 du conseil communautaire relative aux travaux de l'école d'Ainay-le-Château, en date du 07 février 2024 ;
- VU** la délibération n°2024-09 du conseil communautaire relative à Forêt d'Exception® - Tranche 1 du contrat de projet 2022-2026, en date du 07 février 2024 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;

Considérant que sur le contrat de territoire 1^{ère} génération, la communauté de communes avait une enveloppe de 499 000 €. Les actions de ce contrat sont les suivantes :

Actions	Coût HT prévisionnel	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
Etude diagnostic et positionnement stratégique du Cap Tronçais (Saint-Bonnet-Tronçais)	11 700,00 €	/	5 850,00 €	3 510,00 €	/	2 340,00 €
Etude diagnostic et positionnement stratégique des campings de Champ Fossé et des Ecosais (Saint-Bonnet-Tronçais et Isle-et-Bardais)	12 490,00 €	/	6 245,00 €	3 747,00 €	/	2 498,00 €
Tronçais Forêt d'Exception® Tranche 1 (Saint-Bonnet-Tronçais / Isle-et-Bardais / Meaulne-Vitray)	320 618,48 €	90 986,00 €	/	112 216,46 €	/	117 416,02 €
Aménagement de l'ALSH (Saint-Bonnet-Tronçais)	93 236,98 €	/	/	27 971,09 €	30 023,70 €	35 242,18 €
Equipement numérique des écoles du Pays de Tronçais	76 494,00 €	34 174,80 €	/	22 948,20 €	/	19 371,00 €
Travaux de l'école de Hérisson	695 949,00 €	347 974,50 €	123 120,00 €	85 664,70 €	/	139 189,80 €
Rénovation de l'école élémentaire de Cérilly	457 633,00 €	155 463,00 €	67 495,00	193 042,55 €	/	109 127,45 €
Sous-Total Investissement	1 668 121,46 €	628 598,30 €	202 710,00	449 100,00 €	30 023,70 €	425 184,45 €
Fonctionnement ALSH	390 000,00 €	/	/	49 900,00 €	150 000,00 €	190 100,00 €
Sous-Total Fonctionnement	390 000,00 €	/	/	49 900,00 €	150 000,00 €	190 100,00 €
TOTAL	2 058 121,46 €	/	202 710,00	499 000,00 €	180 023,70 €	615 284,45 €

Considérant qu'avec le Pacte Allier, l'enveloppe de base sur laquelle la communauté de communes doit construire le contrat est de 566 800 € (65 €/hab). Un bonus de 43 600 € (5 €/hab) est possible sur une thématique spécifique telle que Forêt d'Exception® ;

Considérant que ce Pacte Allier engage le mandat 2026-2032, des avenants seront possibles en fonction de la nouvelle équipe en place ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de proposer les actions figurant ci-dessous dans le futur PACTE ALLIER avec le Conseil départemental de l'Allier :

Opération	Année de réalisation	Dépenses HT	Recettes du Pacte Allier	Taux du Pacte Allier dans les recettes
Enveloppe de base de 65 € / habitant : 566 800,00 €				
Mise en place d'un accès et sécurisation sur le site des Forges	2024	125 000,00 €	50 000,00 €	40,00 %
Réhabilitation de l'école d'Ainay-le-Château	2024-2025	337 500,00 €	116 786,00 €	34,60 %
Forêt d'Exception® - Tranche 1	2024-2025	53 905,64 €	24 257,54 €	45,00 %

Campings – Tranche 2	2027-2028	350 000,00 €	187 878,23 €	53,68 %
Cap Tronçais – Tranche 2	2027-2028	500 000,00 €	187 878,23 €	37,58 %
TOTAL	/	1 366 405,64 €	566 800,00 €	/
Bonus de 5 € / habitant : 43 600,00 €				
Forêt d'Exception® – Tranche 2	2025-2026	120 000,00 €	43 600,00 €	36,33 %

Article 2 : de proposer les fiches actions figurant dans le futur PACTE ALLIER avec le Conseil départemental de l'Allier, ci-annexées.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif au PACTE ALLIER si les conditions figurant ci-dessus sont réunies.

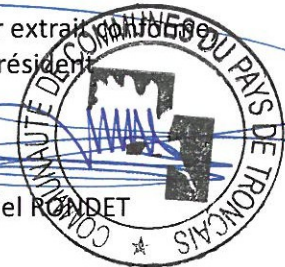
Article 4: d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 avril 2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait
Le Président

Daniel RONDET



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr